PARTICIPATION CITOYENNE

VILLE D'ÉVRY-COURCOURONNES







UNE VILLE OUI SE CONSTRUIT POUR ET PAR SES HABITANTS 1.

Pourquoi vouloir développer la Participation Citoyenne à Évry-Courcouronnes?

- → Pour enrichir l'action communale et mieux répondre aux attentes des habitants, en complémentarité du rôle et de la vision des élus
 - Pour mémoire, la Ville a engagé à l'automne 2020 une « démarche de développement de la participation citovenne, réaffirmant sa volonté d'associer et les concitoyens à enrichir l'action publique et de favoriser l'émergence de nouveaux projets dans la gestion et l'évolution de la Commune » ; « La Ville d'Évry-Courcouronnes, fortement attachée au développement de la Participation Citoyenne et de la Démocratie Locale de proximité, souhaite ainsi favoriser et développer la qualité du débat citoyen dans un esprit de co-construction et de responsabilité » (extrait délibération du 28 septembre 2020).
 - Du quotidien au stratégique, la participation citoyenne vise tout à la fois à trouver des solutions utiles à la vie quotidienne des habitants et à préparer l'avenir de la Ville, en s'appuyant sur l'intelligence collective.
 - Cet enrichissement par la vision citoyenne s'inscrit dans une logique de complémentarité avec le rôle des élus, porteurs d'un projet politique pour lequel ils ont été élus et légitimes dans leur rôle de décision et de garants de l'intérêt général. La participation citoyenne s'inscrit en complémentarité et non en opposition, pour contribuer collectivement à l'amélioration des politiques publiques.
 - Elle s'exprime à travers l'ensemble des instances de démocratie locale (Conseils de quartier, Conseil des Jeunes, Conseil de la Laïcité, Conseil des Sages,...) dans une articulation cohérente, mais également dans le cadre des démarches ponctuelles de participation (ateliers habitants, enquêtes,...).
- → Pour « faire Ville » et « mieux vivre ensemble » : la participation citoyenne contribue à renforcer la cohésion sociale et l'identité locale, « à reconstruire du commun ensemble » ; rendu encore plus nécessaire depuis la crise sanitaire.
- → La participation citoyenne s'enrichit de la démarche de la Ville Apprenante comme finalité en soi partant de l'idée que chaque habitant, acteur est porteur de savoirs au bénéfice de tous. La Ville apprenante favorise ainsi le développement de toute forme d'apprentissage et de coopération entre habitants sur le territoire, participant à l'émancipation citovenne. Elle soutient fortement le pouvoir d'agir et l'innovation sociale et citovenne.

La Charte est un point d'étape fort dans cette construction

- → Elle vient concrétiser la volonté de **développer** la Participation Citoyenne.
- → La Charte n'est pas une fin en soi mais le support d'une logique de progrès ; elle porte l'idée de se donner la possibilité, de tester, d'expérimenter, d'évaluer et d'améliorer. Au-delà la Charte, l'ensemble des outils et instances participatifs de la Ville s'inscrivent dans cette logique d'amélioration et de dialogue citoyen continus tenant compte des expériences acquises.
- → La Charte fixe les « règles du jeu ». Celles-ci ne sont pas à comprendre comme une volonté de normalisation mais de validation d'étapes d'amélioration des pratiques, permettant de se donner des repères pour progresser collectivement.

L'élaboration de la Charte elle-même repose sur une démarche participative :

- → La Charte porte l'engagement de la Ville à œuvrer pour une amélioration de la participation. Elle engage ainsi la Ville, ses élus, son administration, ainsi que tous les acteurs et tous les habitants de bonne volonté. Elle repose sur une responsabilité collective et porte un défi qui ne peut être relevé qu'ensemble.
- → Plus particulièrement, les instances participatives existantes mais aussi les associations sont des acteurs importants de la démocratie locale que la Charte reconnait à la fois comme des acteurs participant au débat public et comme des acteurs faisant vivre en leur sein la citovenneté par l'engagement de leurs membres.







- → Afin d'élaborer cette première Charte de la participation, la Ville d'Évry-Courcouronnes a souhaité associer étroitement habitants et acteurs du territoire d'une part, mais aussi agents et élus d'autre part :
 - Un bilan et une phase d'acculturation réalisés en interne ont permis aux agents et aux élus d'exprimer leurs attentes et leurs visions pour les années à venir en matière de démocratie participative ;
 - Des enquêtes ont été diffusées auprès des membres des différentes instances participatives existantes, des associations, mais aussi du grand public et des publics dits éloignés ; plus de 700 réponses ont été recueillies dans ce cadre:
 - Des ateliers participatifs ont été organisés en visio-conférence réunissant, à trois reprises, plus d'une quarantaine de participants chaque soir.

Les 6 principes de la Participation Citoyenne issus du dialogue avec les Habitants :

1. Pour une participation éclairée et apaisée

2. Pour une participation utile

3. Pour une participation claire et transparente

4. Pour une participation inclusive et agile

5. Pour une participation émancipée

- 1. Pour une participation éclairée et apaisée : favoriser l'accès et la pédagogie de l'information pour co-construire les conditions d'un débat de qualité
- 2. Pour une participation utile : reconnaître la parole des habitants dans l'enrichissement de l'action publique, aux côtés de celles des autres acteurs
- 3. Pour une participation claire et transparente : expliciter les règles du jeu, le rôle de chacun, et les objectifs du dialogue avec les habitants
- 4. Pour une participation inclusive et agile: rechercher la participation de TOUS les habitants
- 5. Pour une participation émancipée : encourager le pouvoir d'agir des habitants, soutenir l'innovation sociale et citoyenne
- 6. Pour une participation vivante, accompagnée et innovante : animer la Charte, se donner les moyens de la décliner concrètement, et accepter son évolution.







LES 6 PRINCIPES DE LA CHARTE 2.

2.1 Pour une participation éclairée et apaisée : favoriser l'accès et la pédagogie de l'information pour co-construire les conditions d'un débat de qualité

Le principe

- Les démarches de concertation citoyenne peuvent concerner de nombreuses thématiques, très diversifiées, souvent peu connues de tous.
- Un citoyen est d'abord un habitant « informé ». L'information des participants et sa juste compréhension sont un préalable et une condition à une participation de qualité. L'accès et la simplicité de l'information doivent être recherchés pour que chacun puisse se l'approprier.
- La Charte prévoit de faciliter l'appropriation des différents sujets ou modes de faire.
- Cette volonté s'inscrit aussi dans la démarche de Ville Apprenante dans laquelle s'est engagé Évry-Courcouronnes depuis 2019, notamment en matière d'éducation à la citoyenneté et de rapport à l'information.
- Le dialoque citoyen, quelle que soit sa forme, implique une adhésion pleine et entière aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique : il engage tous les habitants, élus, acteurs :
 - ✓ à reconnaître à chacun le droit d'avoir une opinion différente et à la respecter,
 - ✓ à n'exprimer, diffuser ou partager aucune information volontairement erronée, tronquée, offensante ou contraire à la loi.
 - ✓ A proscrire toute forme d'expression violente et à garantir continuellement les conditions apaisées du débat citoyen.

L'engagement

Fournir une information accessible et pluraliste, en préalable à tout débat participatif

Développer la pédagogie à travers chaque démarche de dialogue et de participation des habitants

Faire respecter les valeurs et règles républicaines du débat démocratique

Les déclinaisons/actions

- Une démarche de pédagogie et de clarification des compétences portées par la Ville mais aussi du rôle que chaque instance participative existante peut jouer;
- L'apport d'une information complète, simplement compréhensible, claire en appui de toutes démarches :
 - ✓ en s'appuyant sur les possibilités ouvertes par les outils numériques (ouverture des données publiques, plateformes numériques, refonte du Site Internet,...), par l'apport d'information par les services notamment de proximité dans chaque quartier, par le recours à des experts externes...
 - ✓ par un effort pour rendre simple et compréhensible l'information utile aux sujets débattus et les modalités de participation proposées sur l'ensemble des supports de communication municipauxUne mise en réseau des citoyens et acteurs souhaitant mieux communiquer sur leurs initiatives, mobiliser des bénévoles ou encore impulser des projets collectivement,
 - ✓ Un appui sur les relais d'information que peuvent constituer les instances et les acteurs engagés pour de l'information de proximité ou encore sur le maillage d'équipements municipaux sur l'ensemble du territoire.







2.2 Pour une participation utile : reconnaître la parole des Habitants aux côtés de celle des autres acteurs

Le principe

- L'expertise citoyenne et d'usage des habitants est porteuse de valeur. L'expertise d'usage se fonde sur leur connaissance et leur pratique quotidienne de la Ville donnant aux habitants les capacités d'identifier les besoins et améliorations à y apporter. L'expertise citoyenne, plus large, renvoie à la capacité de chacun de s'approprier des sujets d'intérêt général et d'en dégager une vision sur les priorités à retenir, les orientations à suivre...
- Cette valeur se construit collectivement, par le dialoque et la délibération des citoyens.
- L'expertise citoyenne accroît l'expertise collective, en apportant une autre approche à côté de celle des élus, des experts, des professionnels, des militants et des associations...
- Cette expertise citoyenne ne s'oppose pas à celle des élus, porteurs de la légitimité municipale, mais la complète et l'enrichit, par l'expression de points de vue justifiés et argumentés visant l'intérêt général, et sans obligation de consensus.
- L'équilibre de ces différentes expertises ne se décrète pas de manière absolue, mais se construit pour chaque sujet. L'avis des citoyens est ainsi requis quand il est susceptible de nourrir la réflexion et la décision politiques.

L'engagement

Prévoir la participation des habitants sur les sujets d'intérêt général pour lesquels la vision citoyenne constitue un enrichissement à la réflexion et à la décision politiques

Les déclinaisons/actions

- La programmation des démarches de participation :
 - ✓ Des démarches lancées le plus en amont possible pour tendre vers des démarches de co-construction quand cela est pertinent;
 - ✓ Pas de sujets par définition « fermés » à la participation : projets, programmes, politiques publiques ; à l'échelle locale, communale et intercommunale suivant les projets;
 - ✓ Des approches adaptées en fonction des projets menés (des démarches utiles, liées à des étapes de construction du projet).
- Des modalités et des degrés de participation à adapter à l'avancement des projets et à l'état des réflexions.

2.3 Pour une participation claire et transparente : expliciter les règles du jeu, le rôle de chacun, et les objectifs du dialogue avec les habitants

Le principe

- La participation des habitants ne saurait être instrumentalisée par personne.
- Le dialogue citoyen repose clairement sur l'affirmation du rôle de chacun : le dialogue citoyen a vocation à enrichir la décision des Elus qui restent garants du cadre politique et décisionnaires in fine de la prise en compte des productions citoyennes.







- La Charte pose le principe d'une transparence des démarches menées dans la clarté de leur objectif, périmètre, des marges de manœuvre existantes, de la manière dont la parole citoyenne sera prise en compte.
- Ce principe de clarté et de transparence commence en amont des démarches, en explicitant les attendus, et va jusqu'au rendre compte.

L'engagement

Etre clair et précis en amont de chaque démarche sur son contenu et sa portée et, après celle-ci, rendre compte aux participants des décisions

Les déclinaisons/actions

Etablir pour chaque démarche initiée par la Ville un « mandat participatif » explicitant le périmètre, les attendus, le niveau de participation de la consultation à la co-construction, les modalités et moyens et les conditions de prise en compte / marges de manœuvre.

Information

Dans une logique de transparence. de sensibilisation ou de communication,

l'information est un préalable à la mise en œuvre d'un projet et la condition à une participation plus poussée.

Consultation

Les habitants et acteurs sont sollicités pour formuler un avis et enrichir la proposition initiale.

Concertation

C'est un travail et une réflexion collective. autour d'un projet, d'une problématique ou d'un objectif soumis aux habitants. La Ville pose le cadre, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et viable qui ne signifie pas la recherche à tout prix du consensus.

Co-construction

C'est une démarche collaborative. Il s'agit généralement de partir d'une «feuille blanche» et d'engager avec les partenaires un processus créatif allant de l'idée au projet.

Pour chaque démarche, apporter, dans un délai raisonnable, une réponse formalisée aux grands enseignements issus des échanges auprès des participants (explication des décisions).

2.4 Pour une participation inclusive et agile : rechercher la participation de tous

Le principe

- La richesse et la diversité des guartiers, des habitants, des visiteurs d'Évry-Courcouronnes, se retrouve aujourd'hui trop peu dans la participation des habitants.
 - ✓ Cette diversité est pourtant à encourager dans les démarches en ce qu'elle enrichit les visions et la plus-value de la participation des habitants.
 - ✓ La participation citoyenne tient sa légitimité de la diversité de ses participants et de la dimension collective des échanges. Contrairement aux élus, les participants n'ont ainsi pas vocation à « représenter » les autres habitants : c'est leur composition diversifiée et leur travail collectif qui lui donne toute sa valeur. C'est bien une diversité qui est recherchée et non une représentativité de la population.







- La Ville définit la participation citoyenne comme une démarche par nature inclusive. Cette conviction est formalisée notamment dans le cadre du contrat de Ville impliquant la majorité des quartiers du territoire, et dans la participation de la Ville au réseau « Equité et Inclusion » portée par l'UNESCO. A ce titre, elle recherche activement la participation de tous en levant les freins :
 - ✓ Sociétaux en s'engageant en faveur d'une participation paritaire donnant aux femmes et aux hommes les mêmes possibilités,
 - ✓ Sociaux et individuels en portant une attention particulière aux publics les plus éloignés,
 - ✓ Liés aux rythmes et modes de vie pouvant rendre difficile la participation de certains actifs, des familles...
- La participation fait le citoyen :
 - ✓ Cela passe par une acception de la citoyenneté élargie à toute personne qui s'implique dans une logique d'intérêt général sans considération de genre, d'âge, de nationalité, de lieux d'habitation... Tout le monde est le bienvenu à participer!
 - ✓ La participation peut également s'effectuer à des degrés variables et selon des modalités multiples ; elle n'est pas limitée aux instances institutionnelles et peut se traduire aussi par des formes de participation agiles, souples et
- La participation permet également à chacun de se développer, d'acquérir des compétences... La formation, l'accompagnement des participants, et la valorisation de leurs savoirs et engagement sont reconnus comme un des piliers de la participation citoyenne dans une approche de Ville Apprenante et d'apprentissages tout au long de la vie.

L'engagement

Faire de l'inclusion, un des objectifs préalables de chaque démarche

Les déclinaisons/actions

- Porter l'objectif de l'inclusion : expliciter dans le mandat participatif de chaque démarche, le caractère inclusif des modalités de participation proposées :
 - ✓ Ouvrir les démarches pour sortir des formats « institutionnels » classiques de participation : expérimenter et déployer davantage de formats participatifs itinérants et agiles, « allant vers » les habitants de tous les quartiers (notamment mise en place de la navette des quartiers, formats présentiels souples et conviviaux d'échanges en proximité des habitants dans les quartiers,...);
 - ✓ Expérimenter des dispositifs de **tirage au sort** ou d'appels à volontariats encadrés par des guotas de diversité;
 - ✓ Développer fortement les outils **numériques** comme un levier permettant d'élargir la participation à certains habitants (actifs...) qui ne privilégient pas les formats présentiels, mais aussi dans une logique d'inclusion numérique (médiation numérique des profils éloignés),
 - ✓ Inscrire cet objectif d'inclusion dans le fonctionnement même des instances participatives ;
- S'appuyer sur tous les acteurs au sein des quartiers et au-delà, instances de démocratie locale, associations et structures municipales de proximité, qui sont au plus près des habitants, dans une logique d'écoute active et de relais de la parole des plus éloignés, pour que celle-ci soit entendue et prise en compte, en adaptant les méthodes d'écoute et de recueil de la parole,
- Accompagner la montée en compétence et valoriser la participation :
 - ✓ Dépasser les freins liés à la langue, au manque d'information, au langage technocratique, à la prise de parole en public par de la formation et de l'accompagnement
 - ✓ Favoriser des formats d'échanges conviviaux et moins « institutionnels »,
 - ✓ Valoriser la participation, l'engagement et les compétences des habitants, avec la mise en place de certificats d'engagement,...







2.5 Pour une participation émancipée : encourager le pouvoir d'agir des citoyens, soutenir l'innovation sociale et citovenne

Le principe

- En complément du principe précédent, le pouvoir d'agir des habitants est reconnu et encouragé ; la conception de la participation citoyenne est à double-sens (à la fois descendante - depuis la ville - et montante - depuis les citoyens-).
- Les habitants peuvent être à l'initiative de projets, de réflexions dans une logique d'intérêt général, dans le cadre associatif et au-delà, sans que la Ville en soit l'instigatrice.
- La crise sanitaire a vu naître beaucoup d'initiatives solidaires et innovantes, traduisant de nouvelles formes d'engagement plus agiles.
- La démarche de Ville apprenante porte particulièrement ce soutien aux initiatives solidaires et citoyennes et vient l'amplifier.

L'engagement

Encourager et faciliter la concrétisation de projets portés par les habitants

Les déclinaisons/actions

- Reconnaître la valeur de l'interpellation citoyenne en organisant l'écoute de ces paroles et expressions hors dispositifs de concertation officiels.
- Développer et renforcer les dispositifs provoquant l'initiative citoyenne : appels à projet, évolution du budget participatif...
- · Renforcer le soutien au milieu associatif et faire évoluer la coopération avec la Ville et l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre de l'élaboration d'une Charte d'engagements réciproques,
- Ecouter, valoriser et accompagner les initiatives « hors-cadre » : ces initiatives d'habitants -initiées sans la Villepeuvent également être appuyées en termes d'accompagnement, financier ou tout simplement par une mise en réseau ou en les valorisant. La Ville entend se mettre à l'écoute de ces projets et d'être attentive aux manières de les appuyer si besoin, en cohérence avec les dispositifs déjà existants (« Bourse aux projets » dédiés aux jeunes notamment,...).
- Créer des lieux ressources « accélérateurs de la mobilisation citoyenne » pour soutenir plus fortement les initiatives en proximité au plus près des habitants ;
- Faciliter la mise en relation des citoyens entre eux ou avec d'autres partenaires ; valoriser et facilitation des projets via une plateforme de recensement des initiatives ; ouverture de données publiques facilitant la création de nouveaux projets...

2.6 Pour une participation vivante, accompagnée et innovante : animer la Charte et accepter son évolution

Le principe

La Charte n'est pas une fin en soi ; elle n'est pas immuable ; elle constitue un premier socle partagé qui devra être amélioré ou devra tout simplement évoluer.







- La Charte n'est pas qu'un ensemble de principes : ce qui compte, c'est de faire vivre de manière concrète les principes portés par ces engagements.
- La Charte doit fédérer la Ville et l'ensemble des acteurs, pour développer une culture commune mais aussi des capacités collectives de faire. Elle enclenche une dynamique de relation continue entre la Ville, les acteurs et les habitants dans une logique d'innovation et d'accompagnement.

L'engagement

Faire vivre la Charte et l'accompagner

Les déclinaisons/actions

- Poursuivre le travail collectif autour de la mise en œuvre de la Charte en lançant différents chantiers participatifs permettant de mettre en œuvre concrètement ses principes; commencer par le renouvellement des instances de quartier et l'expérimentation de l'Assemblée citoyenne.
- Imaginer une démarche de suivi et d'évaluation partagée de la mise en œuvre de la Charte au cours du mandat.
- Donner les moyens à la Ville, aux habitants et acteurs de faire vivre la Charte : outils mis à disposition à développer (dont numériques), moyens financiers alloués aux dispositifs de participations citoyenne (Budget participatif, budget alloué aux instances de quartiers et plus largement aux instances de démocratie locale, appels à projets, soutien aux initiatives, formation des habitants, appui aux démarches, évolution des pratiques internes à l'administration communale et développement d'une culture commune et d'ingénierie interne,...).

PRÉFIGURATION DU FONCTIONNEMENT DES CONSEILS 3. DE QUARTIER: DES INSTANCES (PLUS) OUVERTES ANIMÉES PAR DES CITOYENS ET CITOYENNES ENGAGÉS

Les nouveaux Conseils de Quartier sont conçus comme des collectifs d'animation citoyenne et sociale à l'échelle du quartier. Ils ne tiennent pas leur légitimité de leur statut mais de leur capacité à entretenir une dynamique participative sur les sujets qui concernent directement le quartier. Les personnes impliquées dans le Conseil de Quartier sont davantage des animateurs et coordinateurs d'une citoyenneté de proximité que des « représentants des habitants ».

Les missions du Conseil de Quartier s'inscrivent dans une vocation large d'animation d'une citoyenneté de quartier et de vie de quartier.

Toute action engagée par le Conseil de Quartier, à son initiative ou sur demande de la Ville, est réalisée dans une logique d'interaction avec l'ensemble de la population : information, réunions de travail ouvertes à tous, « marches » de quartier, questionnaires, porte-à-porte...:

Les Conseils de Quartier ont un rôle général contributif et d'initiative sur des sujets concernant le quartier, voire la Ville (en articulation avec les autres instances, notamment l'Assemblée citoyenne). Ce rôle s'exerce en étant fortement tourné vers le quartier et ses habitants en servant de courroie de transmission avec l'ensemble de la population.







- Cette ouverture se vérifie également dans leur mode de travail partenarial avec toutes les structures de guartier (Maisons de guartier/centre sociaux, établissements d'enseignement, associations, équipements sportifs, services publics divers, commerces,...)
- Plus spécifiquement, ils peuvent :
 - Contribuer aux réflexions et projets sur saisine de la Ville : à ce propos, selon les projets de la Municipalité, une programmation de démarches de co-construction de projets locaux avec chaque Conseil de Quartier pourrait être établie pour engager positivement la dynamique (conception de projets d'aménagements locaux...), ils s'engagent dans ce cadre à favoriser une large participation des habitants du quartier ;
 - Se saisir de sujets concernant le quartier, notamment pour favoriser le mieux vivre ensemble et l'amélioration du cadre de vie, et faire des propositions à la Municipalité qui s'engage à les étudier et à y apporter une réponse ;
 - Faire le relai, voire appuyer, la mise en œuvre de projets et d'initiatives engagées par des habitants :
 - ✓ dans la logique d'encourager le pouvoir d'agir des habitants, les Conseils de Quartier sont un lieu ressource riche de son réseau, des compétences de ses membres, de ses liens privilégiés avec la Ville (y compris pour mettre en lien avec les services)...
 - 🗸 un rôle plus spécifique pourrait leur être donné dans les dispositifs de soutien aux initiatives comme le Budget Participatif ou les divers appels à projet.

Composition : sortir d'une vision « fermée » des Conseils de Quartier

- Le principe : les membres du Conseil de Quartier sont l'ensemble des habitants et habitantes du quartier ! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et sont mêmes recherchées. Des niveaux diversifiés d'engagement sont possibles. Si des campagnes de renouvellement sont régulièrement prévues, il reste possible pour un habitant de rejoindre à tout moment un Conseil de Quartier. Les représentants associatifs peuvent y participer.
- Concrètement:
 - ✓ Au renouvellement, un appel à participation large (campagne de mobilisation par la Ville) et relayée par les acteurs du quartier. Une possibilité pour les habitants d'y répondre en précisant s'ils souhaitent être tenus informés des projets menées (newsletter, invitation aux futurs évènements...), s'impliquer dans certains projets qui les intéresseraient particulièrement, rejoindre l'équipe d'animation du Conseil de Quartier.
 - ✓ Ce principe d'ouverture prévaut en permanence : il n'y a pas de durée de mandats et le Conseil de quartier et son équipe d'animation accueillent de nouveaux membres en permanence. Selon la vitalité constatée des Conseils, la Ville prévoit régulièrement (tous les 2 ou 3 ans environ) des campagnes de mobilisation et, surtout, des moyens de communication simples (mail, formulaire sur le site de la Ville) permettent à chaque habitant de le rejoindre à tout moment.
 - ✓ **Equipe d'animation** : les membres qui souhaitent s'engager le plus constituent l'équipe d'animation du Conseil de Quartier.
 - **Diversité**: Le règlement des Conseils de Quartier stipulera que cette équipe doit être la plus diversifiée possible en termes d'âge, de genre, d'activité, des différentes parties des quartiers - sans imposer d'illusoires quotas. Cette précision permettrait de justifier des actions d'« aller chercher » certains habitants avec l'appui des associations de quartier.
 - Nombre : il ne paraît pas nécessaire d'en limiter le nombre. En cas de surplus de volontaires, une attention particulière serait à porter à la structuration des travaux et du fonctionnement.
 - Coordinateurs: au moins deux coordinateurs sont désignés au sein de l'équipe d'animation. Leur rôle est de faire le lien avec la Municipalité, d'organiser le fonctionnement du Conseil de Quartier.
- Place des élus : des élus « référents » sont désignés par la Ville avec un rôle de ressource, de facilitateur. Ils viennent en appui, apportent des éléments de réponse, suggèrent des sujets... à la demande des membres. Ils participent à l'équipe d'animation.

Eléments-clés de fonctionnement

Indépendance : le Conseil de Quartier bénéficie d'une indépendance de fonctionnement. Cette indépendance se









comprend vis-à-vis de la Ville mais aussi de l'ensemble des porteurs d'intérêt locaux. C'est un engagement de l'ensemble des participants qui fonde le lien de confiance avec la Ville. Si cette confiance est rompue, le fonctionnement du Conseil de Quartier doit être revu avec l'élu référent, y compris par un renouvellement de son équipe d'animation.

- Appui, notamment méthodologique de la Ville : la nouvelle conception de ces Conseils de Quartier induit une capacité de membres de l'équipe d'animation de « faire vivre » différemment ces instances. Le service Participation citoyenne de la Ville accompagne ainsi d'un point de vue méthodologique les membres. Des formations pourraient également leur proposée.
- Un fonctionnement en « mode projet » associant l'ensemble de la population
- chaque Conseil de quartier définit une feuille de route de sujets / projets à traiter dans l'année à venir intégrant les éventuelles demandes de la Ville connue.
 - ✓ Au renouvellement des Conseils de Quartier, une opération appuyée par la Ville pourrait être organisée pour déterminer largement ces sujets en proposant une méthodologie participative (diagnostic en marchant, ateliers, rencontre avec les élus, délibération sur les sujets clés...).
- chaque « projet » fait l'objet d'une démarche spécifique pour laquelle l'ensemble de la population est invité à participer (notamment les habitants ayant manifesté leur intérêt pour participer à des projets ou être informés), là encore avec une exigence de diversité et d'aller vers. Les acteurs du quartier (associations, Maison de quartier...) sont également impliqués. Le service de la Ville vient en appui de la structuration de ces démarches et éventuellement de certains éléments de mise en œuvre.
- Des « assemblées citoyennes de quartier » (plénière annuelle ouverte à tous) coorganisées par la Ville et le Conseil de Quartier permettent une fois par an de faire le point de l'ensemble des projets menés et en cours avec la population.

Mise en lien des Conseils de Ouartier

- Des réunions inter-instances sont organisées au moins une fois par an à l'initiative de la Ville dans une logique délibérative (faire remonter des sujets communs, confronter des visions différentes...)
- Sur un sujet donné, les Conseils de Quartier sont incités à échanger avec d'autres instances en fonction des besoins (invitations croisées, projets communs avec le Conseil des Jeunes, de la Laïcité, etc,...). La Ville - par ses élus et ses services-facilite au mieux ces échanges.
- Les Conseils de quartier travaillent par ailleurs en étroite collaboration avec la Commission Inter quartiers du Contrat de Ville (CICV) composée de représentants de chaque conseil de quartier dans les quartiers prioritaires Politique de la Ville.

Conditions de réussite

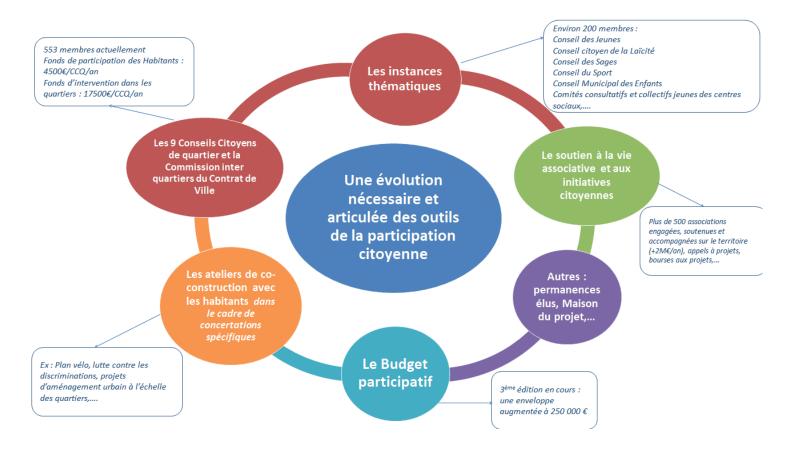
- Une nouvelle manière de concevoir les conseils de quartier : un appui spécifique de la Ville à l'acculturation des membres à cette nouvelle approche dès leur renouvellement,
- Un appui de la Ville en facilitation technique du processus de programmation, de conduite tout en respectant l'indépendance de réflexion du Conseil de Quartier, formation des équipes d'animation... avec la mise à disposition de moyens humains et financiers.
- Une boite à outils mise à disposition: blog, outils de sondage et de communication facilitant le lien avec la population...







LES AUTRES INSTANCES ET OUTILS ACTUELS **DE LA PARTICIPATION CITOYENNE**









Le Conseil des Sports est une instance consultative représentant de l'ensemble des acteurs du sport sur le territoire. 7 commissions ouvertes à tous sur les thématiques suivantes :

- Installations sportives
- Finances
- Communication
- Compétition Haut niveau
- Animation
- Santé et handicap.

Le Conseil des Jeunes est composé de 30 jeunes de 18 à 30 ans ayant un lien avec la vie de la commune et souhaitant s'y investir. Il a pour rôle de :

- Représenter la jeunesse Évry-Courcouronnaise auprès des institutions
- Proposer / réaliser des projets pour les jeunes de la ville
- Participer à l'élaboration de la politique jeunesse.

Le Conseil de la Laïcité est un organe consultatif. C'est un outil à la disposition de la Ville au service du vivre ensemble, et une instance d'aide à la décision sur les missions suivantes :

- Promouvoir le Pacte Républicain et Laïque d'Évry-Courcouronnes
- Faire vivre et donner sens au Pacte Républicain et Laïque.

Le Conseil Municipal des Enfants a pour objectif d'initier les enfants élus du CM1 et CM2 à la vie politique et à la citoyenneté autour de 4 commissions :

- Citovenneté
- Communication
- Environnement
- Solidarité.

La Ville d'Évry-Courcouronnes est doté d'un Conseil des Sages (ex Évry) et d'un Comité des Sages (Ex Courcouronnes) qui ont pour objectif commun:

- De mener des projets et réflexions sur des thématiques concernant directement les séniors
- Formuler des avis et des propositions sur demande de la collectivité ou à son initiative sur des guestions spécifiques
- Faire bénéficier la municipalité des avis et de l'expérience de ses membres.





